

# Code de déontologie des fournisseurs

Ingersoll Rand Inc., ses filiales et entreprises affiliées (collectivement, « Ingersoll Rand ») s'engage à exploiter ses activités selon les normes les plus élevées de responsabilité d'entreprise. Nous exerçons nos activités dans un cadre de principes, de lignes directrices et de politiques alignés sur nos responsabilités éthiques, sociales et environnementales. Nous pensons que cela est essentiel à la protection, à la gestion et à l'amélioration de notre marque et de notre réputation. Nous pensons également que cela stimulera une croissance durable à long terme pour Ingersoll Rand, nos partenaires commerciaux et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Nous nous efforçons de faire affaire avec des fournisseurs qui partagent notre engagement à opérer de manière responsable et éthique. Le code de déontologie des fournisseurs d'Ingersoll Rand décrit les principes d'Ingersoll Rand en termes de gestion responsable des fournisseurs pour l'éthique, le travail, la durabilité environnementale, la santé et la sécurité, la qualité et les systèmes de gestion associés (« Principes »).

Les Principes sont applicables tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Dans certains cas, les Principes peuvent obliger les fournisseurs à aller au-delà du respect des lois et réglementations localement applicables. Les fournisseurs sont tenus de s'assurer que leurs employés et tous les sous-traitants et agents directs ou indirects reconnaissent et adhèrent aux Principes et attentes mentionnés dans le Code de déontologie des fournisseurs.

Ingersoll Rand attend de ses fournisseurs qu'ils :

- Intègrent et appliquent les Principes de manière cohérente avec leurs propres programmes fournisseurs ;
- Exercent leurs activités en totale conformité avec toutes les lois, règles et réglementations nationales et internationales applicables ;
- Soient conscients des différences culturelles et des défis associés à l'interprétation et à l'application de ces Principes à l'échelle mondiale ; qu'ils comprennent que les méthodes pour répondre à ces attentes peuvent varier et doivent être cohérentes avec les lois, les valeurs et les attentes culturelles des différentes sociétés du monde ; et
- Intègrent les Principes dans une approche d'amélioration continue qui fait progresser les performances des fournisseurs au fil du temps.

## Éthique

Nous nous engageons à mener nos opérations dans le monde entier conformément aux normes éthiques les plus élevées et en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables et nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux. Les fournisseurs doivent mener leurs activités de manière conforme et éthique, avec la plus grande intégrité.

Les attentes d'Ingersoll Rand vis-à-vis de ses fournisseurs comprennent, sans toutefois s'y limiter :

**1. La prévention contre la corruption**

Les fournisseurs doivent se conformer entièrement à la loi U.S. Foreign Corrupt Practices Act (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger), à la loi U.K. Bribery Act (loi britannique anti-corruption) et à toutes les autres lois anti-corruption applicables dans les pays dans lesquels ils exercent leurs activités. Toutes les formes de corruption, de gratification, d'extorsion et de détournement de fonds sont interdites. Les fournisseurs ne doivent jamais offrir, demander ou accepter des gratifications ou permettre à des sous-traitants ou autres de le faire en leur nom. Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des contrôles appropriés et continus de lutte contre la corruption au sein de leur organisation pour éliminer le risque de non-conformité.

**2. L'évitement de conflits d'intérêts**

Les fournisseurs doivent éviter toute situation susceptible d'influencer leur indépendance ou leur jugement personnel lorsqu'ils sont engagés dans des relations commerciales avec Ingersoll Rand. Les fournisseurs doivent mettre en place des contrôles et une surveillance appropriés pour éviter que des conflits d'intérêts n'affectent l'approvisionnement et la prise de décision financière.

**3. La conformité aux lois applicables**

Les fournisseurs identifient et observent toutes les lois, réglementations, codes et normes nationaux et internationaux applicables, à la fois dans le pays dans lequel le fournisseur est basé et dans le pays dans lequel le service ou les produits seront fournis.

**4. Le bien-être animal**

Les animaux doivent être traités avec humanité en minimisant leur douleur et leur stress. L'expérimentation animale doit être effectuée après avoir envisagé de remplacer les animaux, de réduire le nombre d'animaux utilisés ou d'affiner les procédures afin de minimiser la détresse de ces derniers. Des alternatives doivent être utilisées partout où elles sont scientifiquement valables et acceptables pour les régulateurs.

**5. La communication et les registres**

Les fournisseurs doivent toujours protéger et utiliser correctement les informations confidentielles pour garantir la protection des droits de l'entreprise, des travailleurs et de la vie privée. Les fournisseurs doivent communiquer avec intégrité et conformément à tout accord de confidentialité, divulguer les informations en temps opportun et de manière appropriée, et tenir à jour des livres et registres de l'entreprise. Les fournisseurs doivent également disposer de processus appropriés pour archiver et récupérer les documents pertinents pour les enquêtes ou les litiges.

**6. Les contrôles commerciaux**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, réglementations, embargos, sanctions économiques et restrictions applicables en matière de commerce et de douane régis par des autorités nationales et internationales reconnues.

## **7. Minerais stratégiques**

Ingersoll Rand n'a pas recours à l'utilisation de minéraux ou de leurs dérivés, y compris le tantale, l'étain, le tungstène et l'or (« 3TG »), qui sont illégalement extraits, transportés ou commercialisés en raison du rôle que ces minéraux jouent dans le financement du conflit armé en République démocratique du Congo et des pays voisins, ainsi que dans d'autres régions à haut risque et touchées par des conflits à travers le monde. Notre politique consiste à exercer une diligence raisonnable sur notre chaîne d'approvisionnement d'une manière conforme au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit et à haut risque. Nous sollicitons nos fournisseurs de matériaux et de composants contenant du 3TG pour remplir le modèle de rapport sur les minerais de conflit de l'Initiative sur les minerais responsables au moins une fois par an. Ce faisant, les fournisseurs sont censés répondre rapidement à chaque sollicitation et, le cas échéant, identifier les fonderies ou les affineurs qui ont transformé le 3TG dans leurs produits fournis ainsi que le pays d'origine de ce 3TG.

## **Main-d'œuvre**

Les fournisseurs s'engagent à respecter les droits humains des travailleurs et à les traiter avec dignité et respect.

### **1. Interdiction du travail forcé**

Les fournisseurs ne doivent pas recourir au travail forcé, que ce soit sous la forme de travaux pénitentiaires involontaires, de travail sous contrat, de travaux asservis ou de toute autre forme de traite des êtres humains.

### **2. Interdiction du travail des enfants**

Les fournisseurs ne doivent pas recourir au travail des enfants. L'emploi de jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne peut avoir lieu que dans des travaux non dangereux et lorsque les jeunes travailleurs ont dépassé l'âge légal pour l'emploi d'un pays ou l'âge fixé pour terminer l'enseignement obligatoire.

### **3. Non-discrimination et harcèlement**

Les fournisseurs ne doivent pas discriminer leurs employés ou candidats à un emploi en ce qui concerne la rémunération, les termes, conditions ou privilèges d'emploi, et doivent fournir un lieu de travail exempt de harcèlement sur la base de toute catégorie protégée en vertu de la loi applicable, telle que les origines ethniques, la couleur, la religion, l'origine nationale, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, ainsi que l'appartenance à un syndicat ou l'affiliation politique.

### **4. Salaires, avantages et heures de travail**

Les fournisseurs doivent respecter les heures de travail et payer les travailleurs conformément aux lois applicables en matière de salaire et d'heures, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages légalement obligatoires.

### **5. Liberté d'association et environnement de travail**

Une communication ouverte et un engagement direct avec les travailleurs pour résoudre les problèmes de milieu de travail et de rémunération sont encouragés. Les fournisseurs doivent respecter les droits des travailleurs, tels qu'énoncés dans les lois locales, de s'associer librement, d'adhérer ou de ne pas adhérer à des syndicats, de rechercher une représentation et d'adhérer à des conseils de travailleurs. Les fournisseurs doivent fournir aux employés un lieu de travail sûr et sain et

s'efforceront de respecter ou de dépasser les normes de sécurité applicables. Les travailleurs doivent pouvoir communiquer ouvertement avec la direction concernant les conditions de travail sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

## **Durabilité environnementale, santé et sécurité**

Conformément à l'engagement d'Ingersoll Rand à exploiter son entreprise avec les normes les plus élevées de responsabilité environnementale pour la croissance à long terme et durable d'Ingersoll Rand, de nos partenaires commerciaux et des communautés dans lesquelles nous opérons, Ingersoll Rand exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les exigences réglementaires applicables concernant l'environnement, la santé et la sécurité, et doivent mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité qui sous-tend et prouve le respect de toutes ces exigences réglementaires. Les fournisseurs doivent opérer de manière écologiquement responsable et efficace pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et faire preuve d'une culture d'amélioration continue pour réduire davantage la consommation de ressources. En outre, les fournisseurs doivent déployer des efforts pratiques et démontrables pour minimiser l'utilisation d'énergie, d'eau et de matières premières. Dans la mesure du possible, ces ressources devraient être renouvelables ou provenant de sources durables. Les fournisseurs doivent faire des efforts pratiques pour éliminer ou réduire les niveaux de déchets générés et doivent réutiliser et recycler les déchets dans la mesure du possible. Les fournisseurs doivent tenir compte des références environnementales et des performances des fournisseurs au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement et avoir une politique d'approvisionnement durable en place pour leurs propres fournisseurs.

## **Qualité**

Ingersoll Rand s'engage à fabriquer des produits de haute qualité. Pour nous assurer que nous fournissons des produits sûrs et innovants à nos clients, nous fabriquons nos produits conformément à toutes les lois et réglementations applicables. De plus, nous procédons à des tests approfondis de produits et une assurance qualité.

De même, Ingersoll Rand attend de ses fournisseurs qu'ils garantissent la qualité, la sécurité et les performances des produits et services qu'ils nous fournissent. De cette façon, nous pouvons assurer la qualité et la sécurité des produits et services que nous fournissons à nos clients.

## **Les systèmes de gestion**

Les fournisseurs doivent utiliser des systèmes de gestion pour faciliter l'amélioration continue et le respect des attentes de ces principes. Les systèmes de gestion doivent être facilement récupérables et démontrer clairement la conformité à toutes les exigences légales et des clients.